16/07/2025 13:24

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : Une charte entre l'État et les mouvements d'éducation populaire pour «renforcer la démocratie culturelle»



Rendez-vous historique pour l'éduc' pop', ce mardi 15 juillet, à Dijon. Le préfet Paul Mourier et dix représentants de fédérations ont signé la déclinaison locale de la charte «Culture-Éducation populaire». Selon la directrice régionale des MJC, «les projets d'éducation populaire favorisent l'accès aux pratiques artistiques et culturelles de tous».

Un quart de siècle après la signature de la première charte entre le ministère de la Culture et les fédérations d'éducation populaire, Rachida Dati a renouvelé le document national, en 2024. Une déclinaison en Bourgogne-Franche-Comté a été présentée, ce mardi 15 juillet 2025, à l'Hôtel de préfecture, à Dijon.

Cette charte d'engagements réciproques formalise la reconnaissance des mouvements d'éducation populaire comme «des acteurs culturels à part entière». Le document vise à renforcer la coopération entre les signataires de façon à élargir «l'accès aux pratiques artistiques et culturelles» pour l'ensemble de la population de la région.

La réunion était présidée par Paul Mourier, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, et s'est déroulée en présence notamment de Laurent Pottier, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, Mathilde Gollety, rectrice de l'académie de Dijon, Aymée Rogé, directrice régionale des affaires culturelles (DRAC) et dix représentants régionaux de fédérations signataires (voir ci-dessous).

Le ministère reconnaît les mouvements d'éducation populaire reconnus comme «des acteurs majeurs des politiques culturelles»

Le 16 mai 2024, Rachida Dati, ministre de la Culture, signait la nouvelle charte nationale «Culture- Éducation populaire» et lançait le label «Éducation populaire pour la culture».

«Les mouvements d'éducation populaire et le ministère de la Culture partagent la conviction que la participation à la vie culturelle de toutes et tous est un enjeu démocratique majeur et favorise l'épanouissement individuel et collectif tout comme le mieux vivre-ensemble», indiquait alors le ministère.

Par ce document, les fédérations et unions d'éducation populaire se voyaient reconnus comme «des acteurs majeurs des politiques culturelles qui concourent au renforcement de la démocratisation et de la démocratie culturelle».

Financement de quatre postes supplémentaires au titre du FONJEP

En Bourgogne-Franche-Comté, la charte se déploie en quatre axes : le financement de quatre postes supplémentaires au titre du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) – dont l'affectation aux structures n'a pas encore été décidée –, l'attention accrue portée à la formation, à la médiation culturelle et à l'éducation aux médias, le référencement des structures affiliées pour la part individuelle du Pass Culture et le renforcement de l'interconnaissance mutuelle entre les acteurs de l'éducation populaire et les services déconcentrés de l'État.

Le suivi des actions menées dans le cadre de la charte régionale fera l'objet d'une réunion annuelle.

Des soutiens financiers notamment pour les dispositifs d'éducation à l'image

«La diversité des structures d'éducation populaire constitue une richesse pour notre région», a déclaré le préfet, «elles ont pour dénominateur commun de placer les habitants au centre de leur pratique et d'adopter une démarche fondée sur l'écoute et l'expression des besoins et des atteintes», développe le représentant de l'État. «Ce positionnement favorise l'émancipation individuelle et contribue à l'édification d'une société de citoyens libres et éclairés.»

En particulier, la DRAC a développé des partenariats avec les acteurs de l'éducation populaire, ce qui se concrétise par des soutiens financiers aux actions menées.

La DRAC a aussi confié à certaines associations le soin d'animer des dispositifs d'éducation à l'image. Dans ce cadre, la Frédération régionale des Maisons des jeunes et de la culture (FRMJC) coordonne Passeurs d'image ainsi qu'École et cinéma.

«Les projets d'éducation populaire favorisent l'accès aux pratiques artistiques et culturelles de tous»

«Cette charte est une véritable reconnaissance que, nous, associations d'éducation populaire, sommes, en tant que corps intermédiaires, des acteurs culturels à part entière», s'est félicitée Sandrine Carbonel, directrice de la FRMJC.

«Les associations d'éducation populaire conçoivent des actions qui concourent à la constante transformation sociale, à l'émancipation des personnes en vue de l'avènement d'une société plus juste, plus solidaire et plus respectueuse de l'environnement», a développé la directrice de la FRMJC. «Les projets d'éducation populaire favorisent l'accès aux pratiques artistiques et culturelles de toutes et tous en développant, par l'engagement individuel et collectif, la découverte de sa propre culture et de celles des autres.»

«Il est moins question, ici, d'amener les citoyens et les citoyennes à la culture que de favoriser l'expression de [leur culture]», a-t-elle souligné, «une pratique culturelle, de l'amateur comme du professionnel, n'existe que dans l'interaction avec les autres pratiques». «C'est le rôle des associations d'éducation populaire que d'établir ce lien. Avec la reconnaissance de la pratique artistique amateur, en tant qu'activité essentielle des adhérents de nos associations d'éducation populaire, la charte d'engagement réciproque reconnaît leur rôle dans l'animation de la vie culturelle et leur contribution à l'évolution de l'art et de la culture. Cette charte réaffirme que les associations d'éducation populaires constituent un maillon important et essentiel du développement culturel par leur ancrage territorial et la diversité de leurs modes d'intervention.»

Des exemples en Bourgogne-Franche-Comté

La directrice de la FRMJC cite notamment la MJC de Montbard, labellisée Scène culturelle de proximité, qui favorise les pratiques artistiques collaboratives, la Caravane des arts, animée par les Francas de la Saône-et-Loire pour faciliter la rencontre avec les artistes, la Fédération Léo Lagrange qui déploie Craie grasse, un cahier de vacances créatives, ou encore la Fédération des œuvres laïques et la Ligue de l'enseignement de la Nièvre qui ont développé le projet de télévision locale Web TV Doc.

Une alerte sur les appels à projet

«Néanmoins, nos associations et nos fédérations sont mises parfois mises à mal par les logiques d'appel à projet qui ne permettent plus de penser dans la durée et qui fragilisent durablement nos modèles socio-économiques et nos projets associatifs», a alerté Sandrine Carbonel.

Tout en reconnaissant la légitimité des préventions de la directrice de la FRMJC, le préfet a appelé les associations d'éducation populaire à participer au nouveau plan Culture et ruralité.

«La force de vos fédérations et unions régionales réside aussi dans leur capacité à expérimenter, innover, adapter leurs modes d'intervention à la diversité des territoires et des publics», a conclu Paul Mourier. «Elle veille également à garantir le respect des droits culturels et favorise ainsi une plus grande participation de l'ensemble des habitants, en particulier des plus jeunes, à la vie artistique et à la vie culturelle.»

Jean-Christophe Tardivon

Les signataires de l'éducation populaire :
- la Fédération régionale Bourgogne-Franche-Comté des MJC (FRMJC)
- les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active Bourgogne-Franche-Comté (CEMEA)
- l'Union régionale des foyers ruraux Bourgogne-Franche-Comté
- l'Union régionale des Francas de Bourgogne-Franche-Comté
- la Fédération nationale Léo Lagrange
- la Ligue de l'enseignement de Bourgogne-Franche-Comté
- les Pupilles de l'enseignement public de Bourgogne-Franche-Comté (PEP CBFC et PEP du Jura)
- l'Union française des centres de vacances de Bourgogne-Franche-Comté (UFCV)
- la Fédération sportive et culturelle de France Bourgogne-Franche-Comté (FSCF)
- l'Union régionale des centres sociaux de Bourgogne-Franche-Comté (URCSBFC)




Mathilde Gollety
Rectrice de l'académie de Dijon
Paul Mourier
Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or
Aymée Rogé




Paul Mourier






Sandrine Carbonel
Directrice régionale des FRMJC


Paul Mourier


Signature de la charte régionale
Culture - Éducation populaire
Bourgogne-Franche-Comté
15 juillet 2025, Dijon
Charte régionale
Culture - Éducation populaire
Bourgogne-Franche-Comté
Dijon, 15 juillet 2025


Signature de la charte régionale
Culture - Éducation populaire
Bourgogne-Franche-Comté
15 juillet 2025, Dijon
Charte régionale
Culture - Éducation populaire
Bourgogne-Franche-Comté
Dijon, 15 juillet 2025